Réponse à une demande de Permission de voirie

Annule et remplace la Permission de Voirie N° 24-3571 du 16/10/2024

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1057298// /IMI-V-15029/008V-1
Date : 27/11/2024
Contact : CAMBRAYE Christophe

UI AURA - INEO RCC
654 CRS DU 3E MILLENAIRE
BP
69792 ST PRIEST

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Auvergne Très Haut Débit ATHD
32 RUE CLOS NOTRE DAME

63000
CLERMONT FERRAND
0676380056
laurent.picard@orangeconcessions.com

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac
RUE NICEPHORE NIEPCE

15000 AURILLAC

Permission accordée : Conformément à la PI du 4/12/2024
Date et signature : (Nom et qualité)
Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC
Vincent GALIBERN
Le 5/12/2024
(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence

Raccordement client : **Oui**

Localisation des Travaux

15340 CASSANIOUZE - RD25.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	8		m. d'alvéole	8	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m^2		
Borne pavillonnaire	unité			m^2		
Cabine téléphonique	unité			m^2		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m^2		
Pylône > 12 m	unité			m^2		
Chambre souterraine	unité	1				
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires : Pose chambre sur réseau existant + tranchée et pose 1Ø45 sur 8m pour le compte d'ATHD

Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux : 17/12/2024
Durée prévisible des travaux : 60.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033

Gestionnaire de voirie :77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted

Date de publication : 05/12/2024

cantal
LE DÉPARTEMENT

PROPOSITION D'IMPLANTATION

CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 25

Annule et remplace la Permission de Voirie N° 24-3571 du 16/10/2024

Demande de: CML 15 pour ATHD

Objet de la demande: Travaux pour la fibre

Commune(s): CASSANIOUZE **Lieu-dit : Castillac**

Le 4 décembre 2024, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Monsieur Christophe CAMBRAYE représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Coordonnateur Territorial – AURILLAC

Vincent GALIBERN

N° RD	**Catégories et niveaux RD** Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	**Repères Plans** joints	**Côté de la route** D ou G suivant le sens des PR	**Technique*** TT, TE, FD, F, SA	**LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC**						N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous Chaussée	Sous accotement			Sous fossé	Sous trottoir	
						En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L			
25	Cat 3	Au PR8+220	G	TT		2mx1m					Pose d'une chambre L2C Schéma 6-2
		Au PR8+220	G à D	F	6m	2x2m					Fonçage Sous Chaussée + Schéma 6-2 pour les fouilles de tir

* Techniques :
TT = tranchées traditionnelles
TE = tranchées étroites
FD = Forage dirigé
F = Fonçage
SA= Supports aériens

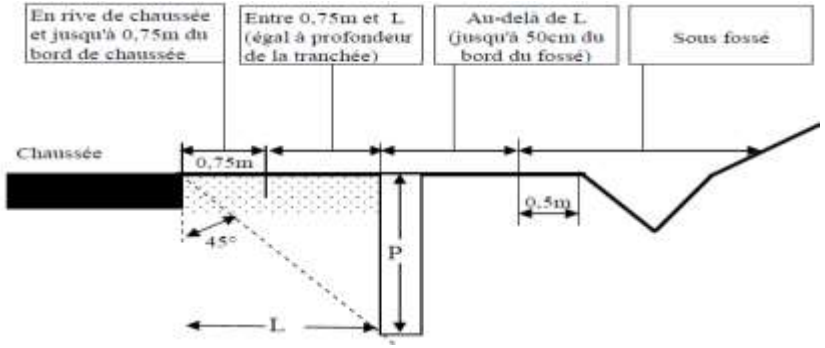

Date de publication : 05/12/2024
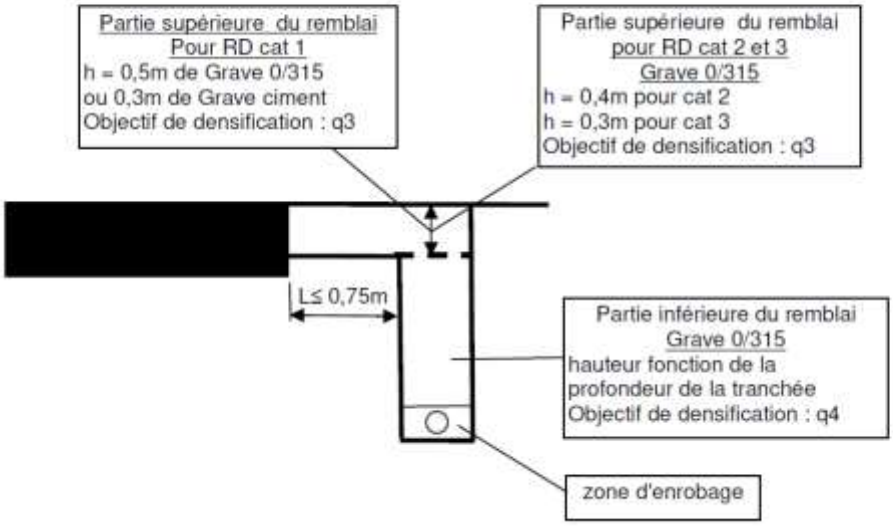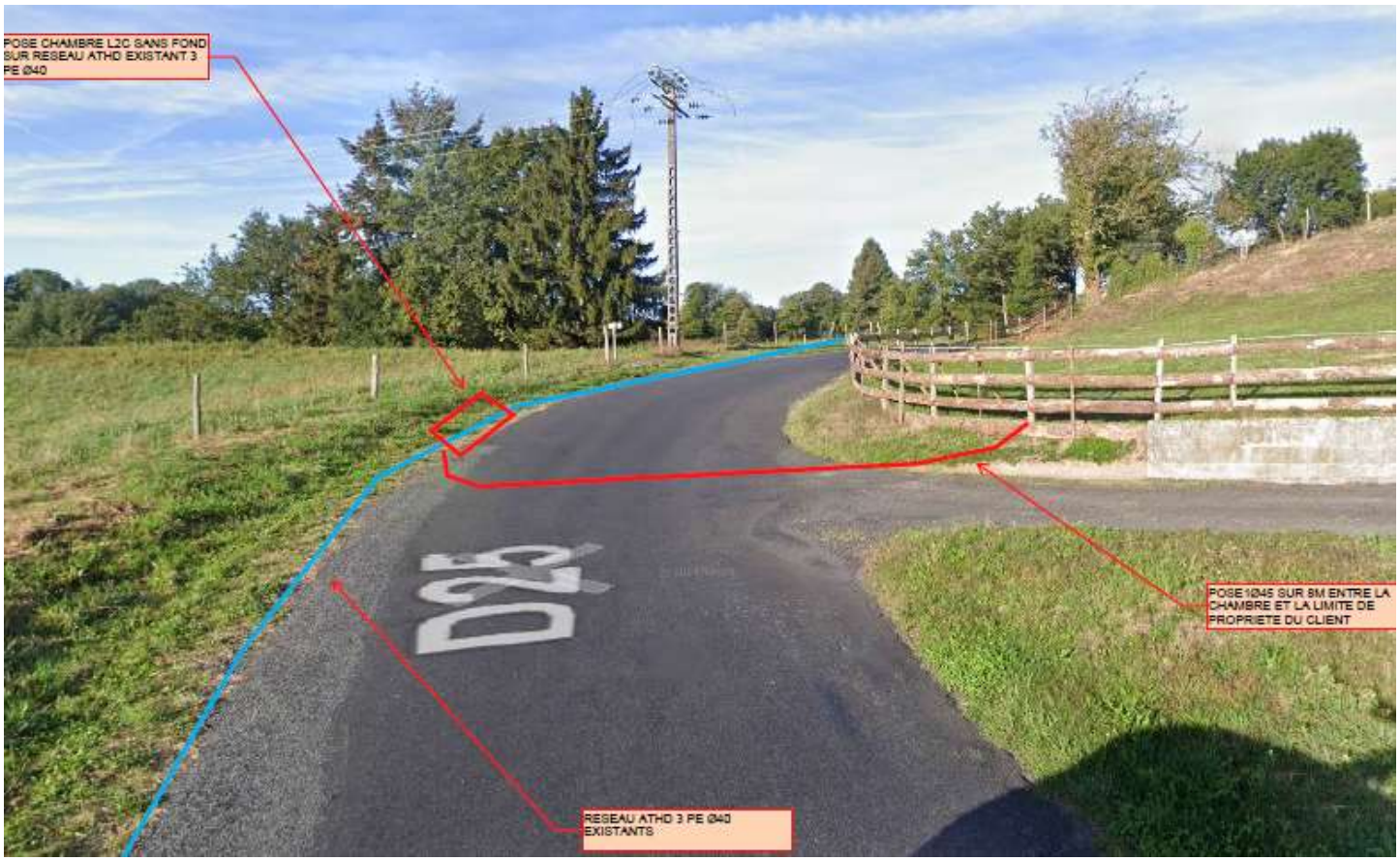
Schéma n°6-2 tranchée sous accotement située à une distance du bord de chaussée inférieure à 0,75m pour les RD des catégories cat.1, 2 et 3